

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2365

présenté par

Mme Orliac, M. Claireaux, M. Carpentier, M. Chalus, M. Charasse, Mme Dubié, M. Falorni,
M. Giacobbi, M. Giraud, Mme Hobert, M. Krabal, M. Jérôme Lambert, M. Maggi, M. Moignard,
M. Robert, M. Saint-André, M. Schwartzenberg et M. Tourret

ARTICLE 12 TER

Compléter ainsi l'alinéa 8 :

« et des dispositions particulières pour les collectivités d'outre-mer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prévoir des dispositions particulières pour les départements ou collectivités d'Outre-mer.